



28 JUIN 2016

AUDIT DES FINANCES 2011-2015

*Conseil Régional
de la Guadeloupe*

EDITO

Le premier devoir d'un élu est de rendre compte de sa mission au citoyen.

C'est la raison pour laquelle, dès notre prise de fonction, nous nous sommes efforcés de prendre connaissance de la situation réelle de la collectivité et de la rendre publique.

Et c'est ainsi que, sans chercher à travestir la réalité, nous avons dans un premier temps, publié les principaux éléments caractéristiques qui traduisaient la situation des finances dès notre prise de fonction et, lors des discussions budgétaires, nous avons présenté les conséquences immédiates, et à moyen terme, qui pouvaient découler de ce constat financier, fruit des errements dans la gestion passée des affaires régionales.

Nous avions déploré la détérioration très nette, durant les années préélectorales, principalement en 2015. L'audit l'a confirmé.

Nous avions indiqué nos réserves sur l'emprunt réalisé en 2015, du fait de ses conséquences néfastes sur le niveau de l'endettement. L'audit les a confirmé.

Nous avons regretté la détérioration de la capacité de désendettement de la Région. L'audit a indiqué que nous étions en deçà de la réalité : Nous ne sommes pas passés, comme nous le disions, de 3 à 5 ans, mais de 3 à 7 ans en termes de délai, lorsque l'on intègre les arriérés cachés de nos prédecesseurs.

Nous avons déploré une méthode consistant à reporter artificiellement des dépenses sur l'exercice suivant. L'audit a confirmé le caractère « non orthodoxe » de cette pratique.

Nous avons fustigé la signature de nombreuses conventions dans les semaines qui ont précédé le scrutin. L'audit a confirmé l'absence de crédits correspondants et le montant important (30 M€) de subventions octroyées en 2015 et qui devront être payées en 2016.

En somme, l'audit a confirmé nos pires craintes.

Je confirme donc mes propos de conclusion déjà énoncés.

Nous prendrons nos responsabilités. En bons démocrates, nous assurerons la continuité du service public. Et en parfaits républicains, nous rétablirons un mode de gestion responsable et aussi soucieux d'égalité que de solidarité.

Ary CHALUS, Président du Conseil Régional

Conclusion générale de l'audit

" L'audit de la Région sur la période 2011-2015 est caractérisé par la dégradation brutale des principaux indicateurs financiers de la collectivité en 2015.

La forte dégradation de 2015 porte à la fois sur le fonctionnement et l'investissement.

Sans mesure de redressement et malgré des hypothèses de progression des dépenses de gestion très strictes, la Région ne pourrait investir, de 2016 à 2021, qu'environ 109M€ par an, soit 654M€ sur la durée du mandat. Cela ne représente, en termes de nouvelles dépenses d'investissement que 152M€ de plus que les engagements déjà pris (502M€ de dépenses déjà engagées en investissement au 31/12/2015).

Pour restaurer une capacité annuelle d'investissement de l'ordre de 150M€, il lui faut trouver environ 11M€ d'économies pérennes en fonctionnement, ou des recettes nouvelles ".

❖

Cabinet d'audit de finances locales Michel Klopfer

L'audit confirme nos craintes

En prenant en charge la responsabilité de conduire les affaires de la Région, nous avons fait le constat des difficultés dans lesquelles la collectivité avait été plongée, au cours des dernières années du mandat, et qui risquaient de compromettre durablement l'avenir. Nos constats étaient hélas totalement fondés, tout comme nos craintes quant aux conséquences des décisions malencontreuses qui avaient été prises. Pour prévenir toute volonté de polémiques, nous avons eu recours, pour réaliser un audit, à un Cabinet spécialisé, expérimenté, incontesté.

Cabinet Michel Klopfer, un auditeur incontesté

Société privé indépendante de tout pouvoir public ou organisation partisane, le Cabinet qui a réalisé l'audit a déjà exercé au profit de 34 des 41 plus grandes villes, de 84 départements et de la quasi-totalité des régions de France.

Par ailleurs, ses cadres assurent le perfectionnement des personnels de la Cour des comptes et de plusieurs Chambres régionales des comptes, du Ministère de l'Economie et d'associations d'élus comme l'Association des Régions de France.

UN AUDIT QUI CONFIRTE EN TOUS POINTS NOTRE ANALYSE

Première partie

SUR LES CHIFFRES

Nous avions ainsi résumé la pratique critiquable de l'ancienne équipe:

« Les budgets des exercices 2014 et 2015 ont connu une hypertrophie à caractère électoraliste basée sur des emprunts qui vont grever la capacité d'action de la Région pour les 10 ans qui viennent. »

Les conclusions de l'audit ne disent pas autre chose.

« En 2015, la Région emprunte 115M€ et en rembourse 23M€, soit une hausse de son endettement de 92 millions. »

Nous avions dit :

« La Région a connu une évolution de la dette qui est de nature à obérer l'avenir. En effet, la capacité de désendettement est passée de 3 à 5 ans entre 2013 et 2015, année électorale. »

Que dit l'audit ?

« De 2011 à 2014, la capacité de désendettement s'est maintenue autour de 3,3 années, soit un niveau très satisfaisant. En 2015, la forte augmentation de l'encours de dette associée à une dégradation de l'épargne brute amène la capacité de désendettement à 6,3 années, soit un niveau qui se rapproche de l'objectif cible.

En corrigant l'encours de dette des arriérés de mandatement, la capacité de désendettement s'établirait plutôt au-delà de 7 années.
»

En somme, nous avions annoncé une capacité de désendettement qui s'était détériorée en passant de 3 à 5 ans, soit un délai augmenté de 66%. L'audit dit que c'est plus grave. Elle est passée de 3 à 7ans, soit un délai plus que doublé, puisque augmenté de 133%.

Nous avions écrit :

2015, ANNÉE ÉLECTORALE. 290 M€ d'Annonces sans recettes afférentes:

- Déviation de la Boucan: 80 M€, Lycée de Baimbridge : 170 M€,
- Restructuration CRFP: 17,5 M€, Hippodrome St-Jacques : 22 M€,
- 2x3 voies de la Jaille : 20 M€, Divers projets routiers, etc...

Selon l'audit : « Au 31 décembre 2015, 502M€ de dépenses d'investissement et 195M€ de dépenses de fonctionnement sont engagées et donc irréversibles. »

Ce sont environ 700 millions de dépenses « irréversibles » donc engagées par l'ancienne équipe pour être exécutées par la nouvelle.

Deuxième partie

SUR LES MÉTHODES NON ORTHODOXES

Qu'avions-nous dit ?

« Au cours des dernières années, la Région a été gérée selon des modalités qui rappellent la cavalerie bancaire du secteur privé dans lequel de nouveaux emprunts servent à rembourser les précédents. Il en va ainsi des conventions conclues avec les communes et pour lesquels un emprunt a été annoncé alors que le financement desdits contrats n'est en réalité pas assuré par des crédits de paiement. »

Que dit l'audit ?

Il condamne sans appel les méthodes utilisées pour travestir la réalité et faire disparaître plus 55 millions d'euros de factures en souffrance.

« Les arriérés concernent des factures parvenues avant le 31/12/2015 et mandatées et aux subventions notifiées et non payées. Leur montant s'élève à 55,5 M€ dont 30M€ de subventions à verser. »

« La Région pratique très peu la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice hormis pour les intérêts courus non échus, ce qui va à l'encontre du principe d'indépendance des exercices. »

Troisième partie

SUR LES CONSEQUENCES NEFASTES DE CETTE GESTION

Nous disions : « On peut en effet s'interroger, dès lors que ce mode de fonctionnement remet en cause l'expression même de la démocratie. Car il s'agit là d'une tentative, qui semble délibérée, de mettre au service de la réélection de l'ex président en effectuant à l'avance, au cours des deux dernières années préélectorales, la plus grande partie des ressources que la Région est censée rassembler au cours du mandat suivant. En cela, la pratique de l'ancien exécutif remet en cause l'expression de la démocratie, telle qu'elle s'est affirmée avec force le 13 décembre 2015.

Le rapport d'audit confirme ce fait chiffres à l'appui :

« Avec un rythme de crédits de paiements mandatés de 180M€ en 2015 il faudra presque 3 ans pour écouter les 502M€ d'engagements en investissement. Avec un rythme de crédits de paiements mandatés d'environ 87M€ en 2015, il faudra un peu plus de 2ans pour écouter les 195M€ d'engagements en fonctionnement.

Ces ratios ne sont pas en soi inquiétants mais ils entament la capacité de la Région à engager de nouvelles opérations.

Par ailleurs, un « nettoyage » des AP ou AE votées, mais qui sont devenues sans objet, s'impose : environ 480M€ d'AP et 212M€ d'AE sont disponibles pour être engagées »

Nous avions fait valoir que la gestion financière de la Région sous la précédente mandature allait finir par conduire la collectivité à une impasse budgétaire.

L'audit confirme donc notre intuition initiale en projetant, sur les années à venir, les méthodes de gestion utilisées par mon prédécesseur.

« Chaque année, pour financer les 150M d'investissement, la Région emprunte environ 70M€.

En fin de période, son encours de dette est porté à plus de 500 M€.

La capacité de désendettement dépasse l'objectif cible de 8 années en 2018, et en fin de période, elle frôle le seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Ce scénario n'est donc pas viable. »

Nous disions dès janvier 2016 : « Tout ceci montre bien, qu'il faut poursuivre les arbitrages car engager plus de 600 M d'€ d'Autorisation de Programme (AP) n'était tout simplement pas tenable.»

CONCLUSION

Ce document confirme que nos précédentes déclarations et publications sur la gestion de la Collectivité régionale au cours de la précédente mandature, relevaient du simple constat.

L'audit réalisé par un Cabinet privé, extérieur au contexte politique et administratif de la Guadeloupe, confirme en tous points nos principales observations et nos craintes pour l'avenir.

Maintenant que les choses sont claires et difficilement contestables, nous allons poursuivre notre tâche et invitons chaque élu à apporter son concours à l'œuvre d'assainissement et à une nouvelle politique, portée par une application plus scrupuleuse des règles de saine gestion.

SOLUTIONS

Les solutions de l'exécutif, agir à la fois sur l'investissement et le fonctionnement :

- ✓ **Sur l'investissement**, en supprimant les engagements non prioritaires pour soutenir, a minima, un montant annuel des investissements de 108 M€, soit 646 M€ sur la mandature ;
- ✓ **Sur le fonctionnement**, afin de conserver notre capacité d'investissement, la Collectivité doit trouver un peu plus de 11 M€ d'économies de dépenses pérennes ou de nouvelles recettes.

Annexe 1. AUDIT / FICHE RAPIDE

L'audit de la Région sur la période 2011-2015 est caractérisé par la dégradation brutale des principaux indicateurs financiers de la collectivité en 2015, à savoir :

- 1 L'épargne brute qui perd 18 M€ en valeur, soit 19,5% des recettes de fonctionnement contre 26% en 2014.
- 1 La forte accélération du rythme des investissements (229 M€ réalisés contre une moyenne de 165 M€ entre 2011 et 2014) a nécessité un recours important à l'emprunt. La Région s'est endettée de 92 M€ portant son encours de dette à 324 M€ et sa capacité de désendettement à 6,3 années. Elle est plus proche en réalité de 7 années si l'on réintègre les arriérés de mandattement constatés en fin d'année 2015 (55,5 M€ identifiés par les services, subventions comprises).

L'audit révèle que la région ne pratique pas la procédure de rattachement des charges et des produits, ce qui va à l'encontre du principe d'indépendance des exercices, ce qui fausse le montant du fonds de roulement en fin d'année.

En effet, si le rattachement avait été fait, le fonds de roulement aurait été déficitaire de 17 M€.

Pour bien comprendre l'état des finances de la collectivité régionale et si rien n'était fait pour infléchir la tendance, il faudrait chaque année emprunter 70 M€ pour financer le stock d'engagement actuel, ce qui engendrerait, vers 2020, un encours de dettes de plus de 500 M€ et ferait frôler la capacité de désendettement à 12 ans.

Les solutions de l'exécutif, agir à la fois sur l'investissement et le fonctionnement :

- 1 Sur l'investissement, en supprimant les engagements non prioritaires pour soutenir un montant annuel des investissements de 108 M€, soit 646 M€ sur la mandature ;
- 1 Sur le fonctionnement, afin de conserver sa capacité d'investissement, la collectivité doit trouver un peu plus de 11 M€ d'économies de dépenses pérennes ou de nouvelles recettes.

Annexe 2. LE CABINET D'AUDIT MICHEL KLOPFER



Présentation du cabinet

Le Cabinet Michel Klopfer (CMK), créé en 1990 par Michel Klopfer, compte aujourd'hui une quinzaine de consultants, tous polyvalents dans le champ d'intervention du cabinet, qui travaille exclusivement pour les collectivités locales françaises et exclusivement sur les questions financières.

CMK en quelques chiffres

- 3000 missions effectuées auprès de plus de 700 références différentes
- 33 Villes de plus de 100.000 habitants (sur 39)
- 83 Départements (sur 100)
- 24 Régions (sur 26)
- 13 Communautés urbaines (sur 16)
- 106 des 213 Communautés d'agglomération
- La Cour des Comptes, le Ministère des Finances, le Ministère de l'Équipement, l'AMF, l'ADF, l'ARF, l'ADCF, l'ENA, l'INET, Sciences Po... en tant que formateur en finances locales.
- près de 300 références actives chaque année
- une structure à taille humaine, regroupant une quinzaine de personnes
- un très faible turnover : 40% du personnel est présent depuis plus de 10 ans au Cabinet, 90% du personnel est présent depuis plus de trois ans.

